

ACA asbl - Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roulers BE 0811.407.869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be

Référence: 202404005607 v1 Date du contrôle: 29/04/2024 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme



# INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES À BASSE TENSION ET À TRÈS BASSE TENSION (Livre 1 - AR 08/09/2019)

Identification des tiers:									
Client:	SOGEBAT, Rue Puisso	ant 201, 6040 JUME	ET (CHARLEROI)						
Propriétaire:	/								
Installateur:	/								
Nº TVA:	1								
					installateur :	personne ou per	rsonnes respon	sable(s) des travaux	
Identification de l'installation	on électrique:								
Adresse du contrôle:	Rue de la Station 10	, 5670 NISMES							
Code EAN installation:	541 461 600 000 156	889							
Tarif compteur(s):	Bihoraire				Cab	ine HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	59780774				GRD	:	ORES		
Index compteur(s):	J: 044061,5 / N: 0735	67,7			Туре	de locaux:	Maison mito	yenne	
Type d'installation:	Unité d'habitation								
Nature du contrôle:									
Conformément aux prescriptions du Livre 1 – Installations à basse tension et à très basse tension – Procédure interne QPRO/ELE/001									
Type de contrôle:	Visite de contrôle (6	.5)							
Date de réalisation:	☐ Avant le 01/10/19	981	☑ Après	le 01/10/1	981 et avant le	01/06/2020	Après le 01/06,	2020	
Notes:	Voir rubrique "CONSTATATIONS - Remarques"								
Dérogations (Partie 8):	Appliquées								
Réinspection au rapport:	1								
Données générales de l'ins	tallation électrique	:							
Tension nominale :	3 x 400V + N	Intensité r	nominale max.:	40 A	Vo	aleur nominale bro	anchement:	25 A	
Câble d'alimentation:	4x10 mm²	Type:		VOB	Ту	pe de système de	e mise à la terre	: π	
Electrode de terre:	Boucle de terre				Se	ection électrode d	de terre:	35 mm²	
					Se	ection conducteur	r de terre:	16 mm²	
Nombre de tableaux:	1	Nombre o	de circuits:	15	No	ombre de circuits	de réserve:	0	
Installation de production dé	centralisée:	Non prése	ente		Pu	issance AC (maxi	imale):	/ kVA	
☐ Installation PV	☐ Stockage de	batterie [	🛘 Central à hydr	ogène	☐ Cogé	nération	□ Ec	lienne	
Description générale des dispositifs à courant différentiel:									
Voir tableau p. 2									
Schémas et plans de l'insta	allation:								
Schéma(s) unifilaire(s) ou de d	circuits:	Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent	
Plan(s) de position:		Version/n° /		Date:	/	☐ En ordre		☑ Non présent	
Document(s) des installations  Document(s) des installations		Version/n° / Version/n° /		Date: Date:	/	✓ Non application		☐ Non présent ☐ Non présent	
		Version/II		Dale.		ы нопаррыс	ubie	Li Non present	
Mesures, contrôles et essais:  Résistance de dispersion de la prise de terre: 84,7 $\Omega$ Méthode de mesure: RE									
		40,9 MΩ		Tension de mesure:			500 V		
Niveau d'isolement général:  Test dispositif(s) à courant différentiel-résiduel:		Bouton test: OK		Boucle de défaut:			OK		
Continuité des conducteurs de protection:		Général:	Pas OK	Ligison équipotentielle:			Absente		
Protection contre les contacts indirects:		Pas OK		Protection contre les contacts directs:			Pas OK		
Etat du matériel (à pose) fixe:	Pas OK								
Lidi do molenei (a pose) lixe.	·	1 U3 OK		Liar do II			/		



Description générale des dispositifs à courant différentiel

Compteur	Emplacement	Туре	In	Din	#P	Туре	Circuits
Jour	Général	Diff.	40A	300mA	4P	A	/
Jour	Subordonné	Diff.	40A	30mA	4P	A	1

Description des circuits

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section conducteurs	Nombre	Réserve?
TD garage	300 mA	Différentiel	40 A	4P	10 mm²	1	
TD garage		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2.5 mm²	6	
TD garage		Disjoncteur automatique	16 A	2P	2.5 mm²	3	
TD garage		Disjoncteur automatique	6 A	2P	2.5 mm²	1	
TD garage		Disjoncteur automatique	20 A	3P	2.5 mm²	1	
TD garage	30 mA	Différentiel	40 A	4P	6 mm²	1	
TD garage		Disjoncteur automatique	20 A	2P	2,5 mm²	3	

#### **CONSTATATIONS: Infractions**

#### Infractions schémas et plans:

- 1.01. Le schéma unifilaire de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))
- 1.02. Le plan de position de l'installation électrique n'est pas présent au moment du contrôle. (Livre 1, Sous-section 3.1.2.1. (a))

#### Infractions mesures:

2.02A. - La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30Ω, mais les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne sont pas prévus: 1 x max. 30mA pour l'ensemble des circuits d'éclairage, 1 x max. 30mA pour chaque autre circuit ou groupe de circuit comportant au maximum 16 socles simples ou multiples, 1 x max. 100mA pour les circuits des cuisinières électriques, frigos et congélateurs. Il est recommandé de prévoir une prise de terre avec une résistance de dispersion inférieure à 30Ω. (installations domestiques datant d'avant 01/06/2023) (Livre 1, Sous-section 6.5.8.1. (1))

#### Infractions installation de mise à la terre:

- 3.06A. Une ou plusieurs liaisons équipotentielles principales sont absentes. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipotentielle des canalisations principales métalliques d'eau au bâtiment n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)
  - La liaison équipotentielle des éléments métalliques fixes et accessibles faisant partie de la structure de la construction n'est pas présente. (Livre 1, Sous-section 4.2.3.2.)

Explication: Poutrelle cave

### Infractions tableaux de répartition et de manoeuvre:

- 4.10 L'identification des dispositifs de commande, de protection et de sectionnement, ainsi des bornes de raccordement des circuits, n'est pas effectuée avec des repérages individuels bien visible et indélébile. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.1.)
- 4,10A. L'identification des tableaux de répartition et de manoeuvre au moyen de repérages individuels n'est pas présente (à moins que toute possibilité de confusion soit écartée), (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))
- 4.10B. L'indication de la tension d'alimentation n'est pas présente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. (Livre 1, Sous-section 3.1.3.3. (a))

#### Infractions installation électrique:

7.04. - Les interrupteurs, socles de prises de courant ou boîtes de dérivation doivent être réarrangés et/ou refixés selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 1.4.1.3.)

#### Explication: Cuisine

7.11. - Des socles de prises de courant sans contact de terre doivent être protégés obligatoirement par un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel (oui ou non subordonné) à haute (30mA) ou très haute (10mA) sensibilité. (anciennes installations domestiques datant d'avant 01/10/1981) (Livre 1, Section 8.2.1. (6))

#### Explication: 2 chambres à l'étage

7.22A. - Un seul câble électrique est autorisé par presse-étoupe prévu sur les tableaux de répartition et de manoeuvre, les interrupteurs, les socies de prises de courant et les boîtes de dérivation. (Livre 1, Sous-section 5.2.6.1.)

#### Explication: 2e cave

- 7.24. Appareils d'éclairage: (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2.)
  - Les douilles à vis avec des parties actives accessibles ne peuvent pas être utilisées dans des appareils ouverts sauf s'ils sont hors de portée de la main de l'utilisateur. (Livre 1, Sous-section 5.3.4.2. (e))

Explication: 2e cave \ grenier

### Infractions canalisations et code de couleur:

8.05. - La fixation des canalisations électriques en mode apparent et en pose sous conduits doit être effectuée selon les règles de l'art. (Livre 1, Sous-section 5.2.9.3./5.2.9.5.)

#### Explication: 2e cave

8.17. - Les canalisations électriques installés ne sont pas conformes (p.ex. câble souple côté-à-côté (VTLmB), câbles plats avec isolation PVC (LMVVR), câbles coaxiaux (COAX), câbles téléphoniques (VVT)....)

Explication: 2e cave

#### **CONSTATATIONS: Remarques**

- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que les parties visibles de l'installation.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.
- B L'unité est meublée au moment du contrôle.



#### **CONCLUSION:**

L'installation électrique est pas conforme aux prescriptions du livre 1 er de l'arrêté royal du 8 septembre 2019.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 29/04/2025							
	✓ par le même organisme	$\square$ par un organisme au choix					
	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installation ont été datés et signés.						
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.						
	☐ lors d'une visite précédente	☐ lors de la visite actuelle					
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pour laquelle des infractions sont constatées ne peut être mise en usage. Un nouveau contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réalisé, dès que l'installation électrique a été mise en ordre.						
☑	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les inf personnes ou les biens.						
Ø	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des infractions subsistent ou au cas il n'est pas délectrique, le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions en est informée par l'organi						
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de contrôle qui a réalisé la visite de contrôle sor	n identité et la date de l'acte de vente.					
Au nom di	I dirigeant technique l'agent-visiteur	e e					

u nom du dirigeant technique, l'agent-visiteur:



ACA asbl - Organisme de Controle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

### Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée léaalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autonté compétente des organismes agréés.

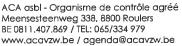
#### Plan d'action en cas d'installation électrique non conforme:

Lisez – comme propriétaire ou acheteur – complètement et attentivement le rapport.

Laissez modifier l'installation électrique en fonction des infractions constatées.

Laissez effectuer une réinspection par un organisme agréé.







Référence: 202404005607 v1

Date du contrôle: 29/04/2024 Agent-visiteur: Raphaël Somia Conclusion: Non conforme

### Données générales

Adresse du contrôle:

Rue de la Station 10, 5670 NISMES

Propriétaire:

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







#### Données générales

Adresse du contrôle:

Rue de la Station 10, 5670 NISMES

Propriétaire:

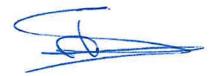
pire: /

### Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):



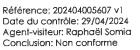


Signature agent-visiteur:











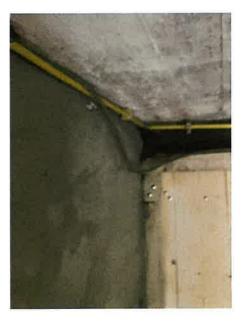
#### Données générales

Adresse du contrôle: Rue de la Station 10, 5670 NISMES

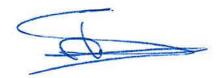
Propriétaire:

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:







### Données générales

Adresse du contrôle:

Rue de la Station 10, 5670 NISMES

Propriétaire:

# Plan de position simplifié ou photo/schéma de l'installation (électrique):





Signature agent-visiteur:



